

Action Entreprises



Visite Expertise

Un accompagnement spécifique en efficacité énergétique pour les entreprises

Pour votre entreprise, le meilleur moyen de réduire votre facture d'électricité et vos émissions de CO₂ est de réaliser des actions d'efficacité énergétique.

Afin de vous aider à passer à l'action, SIG-éco21 vous propose un accompagnement personnalisé adaptable en fonction de vos attentes et priorités.

Un.e expert.e agréé.e SIG-éco21 vous guide tout au long du parcours et vous bénéficiez d'aides financières à chaque étape.

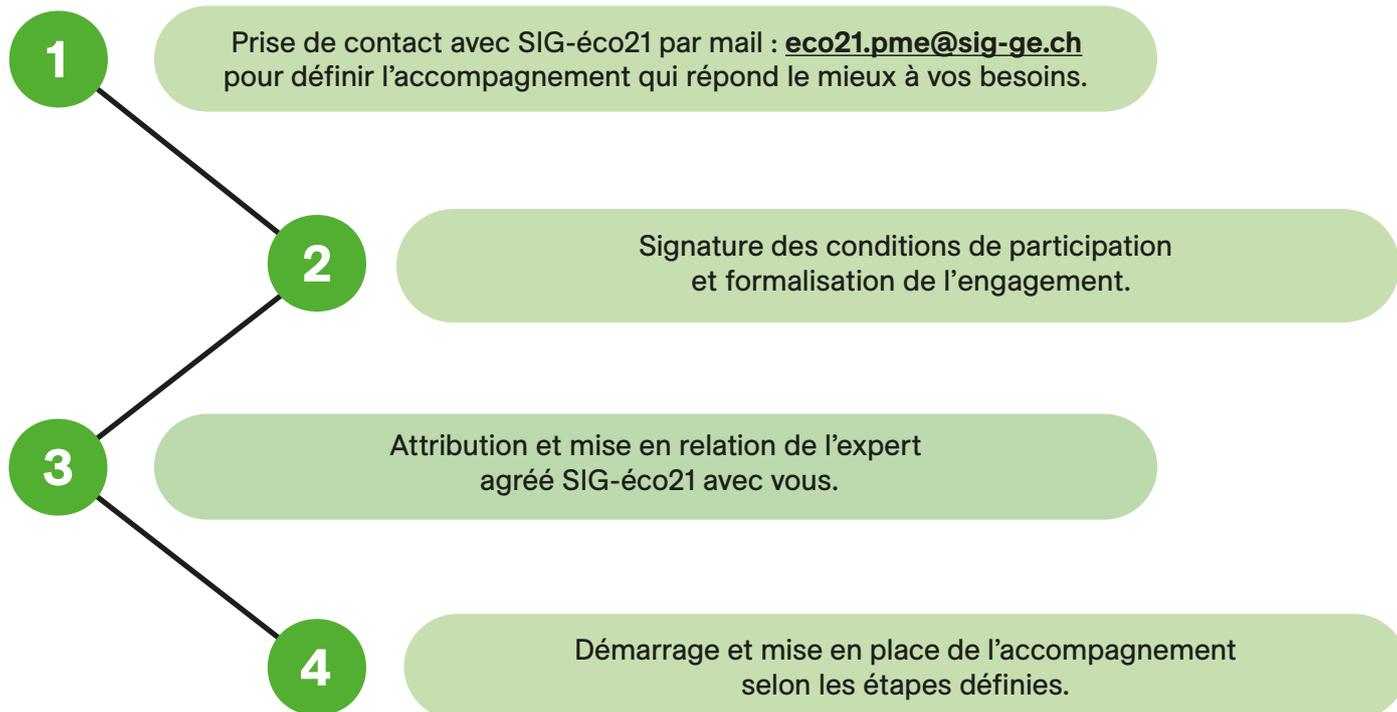
Un accompagnement adapté à chaque entreprise

	Pour les entreprises consommant moins de 100'000 kWh d'électricité par an	Pour les entreprises consommant entre 100'000 kWh et 1 GWh d'électricité par an
Les étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 Visite de 3h par un expert énergie agréé SIG-éco21, 2 Identification des actions à mettre en œuvre sur les différents fluides, 3 Accompagnement à la mise en œuvre des actions (optionnel). 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Visite de 6h par un expert énergie agréé SIG-éco21, 2 Identifications des actions les plus rentables et faciles à mettre en œuvre (3-4 actions), 3 Accompagnement à la mise en œuvre des actions (optionnel).
Les coûts	<p>Étapes 1 et 2: CHF 200.- selon la taille de l'entreprise, aide financière SIG-éco21 comprise. Coût réel de la prestation : CHF 1080.-</p> <p>Étape 3: honoraires accompagnement complémentaire à 150 CHF/h avec une aide financière de 50% prise en charge par SIG-éco21*</p>	<p>Étapes 1 et 2: CHF 400.- selon la taille de l'entreprise, aide financière SIG-éco21 comprise. Coût réel de la prestation : CHF 2160.-</p> <p>Étape 3: honoraires accompagnement complémentaire à 150 CHF/h avec une aide financière de 50% prise en charge par SIG-éco21*</p>
La condition d'éligibilité	Être une entreprise ou une organisation consommant moins de 1 GWh/an d'électricité sur le canton de Genève	
Les options	La visite peut être complétée par des conseils dans la gestion des déchets et l'économie circulaire (tri, réduction à la source, éco-conception, etc.)	
Les avantages	<ul style="list-style-type: none"> « Visite approfondie des installations et consommation de fluides, « Diminution durable des factures d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> « Mise en œuvre immédiate des actions, « Diminution rapide et durable des factures d'énergie, « Investissements faibles à modérés.

* Pour les clients fournis en électricité par SIG et à concurrence de 40h, renouvelable sous conditions.



Les étapes de la démarche



Les aides financières SIG-éco21 pour la réalisation des actions

La prime SIG-éco21

Électricité :

21 centimes par kWh économisé sur un an

Thermique :

CHF 40.- par tonne de CO₂ économisée sur 10 ans

Ces primes peuvent aller jusqu'à la moitié de votre investissement et ainsi augmenter la rentabilité de vos actions.

OU

Le prêt SIG-éco21

Une solution de prêt facilité avec un remboursement simple directement sur votre facture SIG.

Le remboursement du capital et des intérêts (1.75%) se fait mensuellement directement sur la facture SIG en 60 mois maximum.

OU

Le financement participatif

Votre projet est soutenu par des contributeurs privés grâce à la plateforme de financement participatif de SIG **IMPACT** :

www.sig-impact.ch

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

Par e-mail : eco21.pme@sig-ge.ch

Par téléphone : **0844 21 00 21**

